



Approche générale

- Le Service correctionnel du Canada (SCC) concentre ses efforts sur la réduction du risque d'introduction de la COVID-19 dans les établissements, les centres correctionnels communautaires et les lieux de travail. Cela comprend une planification active en matière de dépistage précoce, de confinement et de traitement approprié en cas d'introduction du virus dans l'un des établissements du SCC.
- Le SCC a renforcé ses procédures de prévention des infections afin de protéger le personnel, les délinquants, les bénévoles et le public.
- Le SCC communique activement avec des experts en santé publique et en prévention des infections pour orienter ses interventions.



Fournitures et installations

- Le SCC a dressé l'inventaire complet des fournitures d'équipements de protection individuelle disponibles à l'heure actuelle.
- Dans le cadre de l'effort des administrations FPT, le SCC a collaboré avec l'ASPC pour se procurer des fournitures additionnelles.
- Le SCC collabore avec l'industrie pharmaceutique pour s'assurer d'avoir suffisamment de médicaments.
- Le SCC distribue une plus grande quantité de savon, de produits de nettoyage et de désinfectant pour les mains aux détenus et au personnel.
- Le SCC effectue une vérification active auprès de toutes les personnes qui entrent dans ses établissements, y compris les membres du personnel et les délinquants.
- Le SCC a reporté toutes les entrées et activités non essentielles sur ses sites. Seules les personnes qui assurent la prestation de services critiques, comme les services médicaux et de santé mentale, les services d'alimentation et les services de nettoyage, ont accès aux établissements.



Gouvernance

- Le ministre de la Sécurité publique siège au Comité du Cabinet chargé de la réponse à la COVID 19.
- Le conseiller médical national du SCC siège au Comité consultatif spécial fédéral, provincial et territorial (FPT) qui rend compte à la conférence FPT des sous-ministres de la Santé.
- Le SCC est représenté au sein du comité consultatif chargé de la logistique mis sur pied par l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC).
- Le SCC communique activement avec les services de santé publique locaux qui sont responsables des analyses et des tests de dépistage de la COVID-19.
- Le SCC tient des réunions régulières avec l'ASPC.
- Les hôpitaux locaux fourniront des soins aux délinquants si les soins médicaux requis excèdent la capacité du SCC.
- Le SCC collabore activement avec son Comité médical consultatif national afin d'assurer un leadership clinique.
- Le SCC communique fréquemment avec les détenus et les comités de détenus par l'entremise des directeurs d'établissement et de la direction. Le SCC communique également avec les syndicats à tous les échelons.



Effectif

- Seuls les employés qui ne peuvent travailler de la maison en raison de la nature de leurs tâches se rendent au travail.
- Pour minimiser le risque d'exposition du personnel en établissement, le SCC a réduit au minimum les allées et venues dans les établissements.
- Les établissements du SCC ont examiné leurs opérations et modifié leurs routines, lorsque cela était possible, afin de réduire les besoins en dotation et de favoriser les efforts d'atténuation des risques.
- Le SCC a imposé un isolement obligatoire de 14 jours à tous les employés ayant voyagé à l'étranger ou vivant avec des personnes qui ont voyagé à l'étranger.
- Le SCC renforce l'importance du lavage des mains, de l'éloignement social, de l'étiquette en cas de toux et d'autres messages clés de la Santé publique.
- Le SCC a reporté toutes les formations non essentielles et en personne destinées au personnel. Des exceptions seront évaluées au cas par cas.



Services de santé

- Le SCC travaille à accroître la capacité dans les centres de santé afin de gérer les besoins en santé plus complexes.
- Le SCC embauche davantage de professionnels de la santé, lorsque cela est possible, afin d'assurer la prestation des services de santé essentiels.
- Le SCC établit des protocoles et des procédures clairs avec les hôpitaux locaux en cas de transfèrement de détenus aux fins de soins.
- Le SCC élargit l'accès des détenus aux soins de santé pour répondre aux besoins en soins de santé essentiels.
- Le SCC travaille avec les détenus à la révision des plans de traitement existants en mettant l'accent sur les délinquants plus âgés et les plus vulnérables en raison de problèmes de santé sous-jacents préexistants.
- Lorsque la situation l'exige, le SCC suspend temporairement certains services de santé moins urgents, conformément aux pratiques dans la collectivité. Cela comprend les services dentaires et d'optométrie, sauf les soins d'urgence.
- Lorsque cela est possible, le SCC accroît le recours à la télémédecine.
- Le SCC a établi des processus et des procédures pour diffuser, à tous les professionnels de la santé, la littérature clé en matière scientifique et de santé concernant la COVID-19.
- Le SCC consulte des éthiciens médicaux pour examiner le processus de prise de décisions cliniques.



Prévention et contrôle des infections

- Le SCC dispose de lignes directrices bien établies en matière de prévention des infections.
- Le SCC sensibilise le personnel et les délinquants à la prévention et à la propagation de la maladie, notamment en rappelant l'importance des bonnes mesures d'hygiène.
- Le SCC renforce ses pratiques de nettoyage à toutes les unités opérationnelles.
- Le SCC collabore avec un spécialiste de la prévention et du contrôle des infections pour continuer à examiner ses pratiques et ses procédures.



Délinquants

- Le SCC a suspendu les visites des délinquants, les permissions de sortir (sauf pour des raisons médicales) et les placements à l'extérieur. Le SCC encourage les détenus à rester en contact avec leur famille et la collectivité en leur offrant des visites par vidéoconférence ou par téléphone, et envisage la prise de mesures additionnelles pour maintenir le calme dans les établissements.
- Le SCC a renoncé aux retenues sur la paye des détenus pour les appels téléphoniques, le logement et la nourriture et a ajouté des minutes additionnelles à leurs comptes téléphoniques.
- Tous les transfèrements interrégionaux et internationaux de détenus ont été suspendus.
- Le SCC augmente les médicaments fournis aux délinquants mis en liberté pour réduire le fardeau sur le système de santé et donner aux délinquants plus de temps avant de visiter une pharmacie ou voir leur médecin.
- Le SCC effectue une vérification active auprès de tous les délinquants dans ses établissements dès leur arrivée.
- Le SCC a demandé aux avocats de reporter leurs visites aux établissements et de communiquer avec leurs clients par téléphone. Selon le cas, d'autres mesures pourraient être prises si elles sont essentielles.



Opérations dans la collectivité

- La sécurité publique est au cœur de tout ce que nous faisons au SCC.
- Le SCC a accordé des marges de manœuvre aux agents de libération conditionnelle et aux agents de programmes afin qu'ils adaptent leurs stratégies de surveillance de façon à minimiser le risque de transmission de la COVID-19, tout en continuant d'assurer la surveillance des délinquants.
- Le SCC a mobilisé ses partenaires de la collectivité, y compris les établissements résidentiels communautaires, pour surmonter les difficultés actuelles.
- Le SCC communique avec les victimes par l'entremise du Portail des victimes, de son site Web et des médias sociaux.
- Le SCC communique également avec les victimes pour les informer de l'annulation de PSSE, de PSAE et de placements à l'extérieur.
- À l'heure actuelle, le SCC respecte toutes ses obligations d'offrir des services aux victimes.

LE PRINCIPAL MANDAT DU SCC VISANT À ASSURER LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET À GÉRER LES DÉLINQUANTS EN TOUTE SÉCURITÉ DEMEURE EN VIGUEUR PENDANT CETTE CRISE DE SANTÉ PUBLIQUE.